

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétue

MRC de l'Islet

À une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue lundi le 4 décembre 2017 à 19 : 00 heures sont présents Madame Stéphanie Lizotte, Messieurs Pierre Harton, Donald Toussaint, Gérald Melanson, Denis-Paul Ouellet, Guy Joncas tous conseillers formant le quorum sous la présidence de Madame Céline Avoine, maire.

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller
Gérald Melanson et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 décembre 2017

À 19:00 heures

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et adoption des procès-verbaux;
3. Demande de soumission pour firme d'ingénieur pour préparation des plans et devis Avenue de l'Aqueduc et surveillance des travaux.
4. Date d'adoption du budget 2018;
5. Adoption du budget de la Régie Intermunicipale pour l'année 2018;
6. Répartition de la quote-part 2018 de la MRC L'Islet;
7. Renouvellement contrat d'entretien logiciel PG Solutions pour 2018
8. Renouvellement adhésion à Québec Municipal pour 2018;
9. Renouvellement adhésion à l'Association des directeurs municipaux
10. Offre de service pour consultations juridiques
11. Demande : École secondaire La Rencontre, Coopérative jeunesse de services du Sud de l'Islet 2018, Hockey des 8M, Karen Chouinard, propriétaire 4713-68-7234, souper Alphis, Ville Saint-Pamphile
12. Compte rendu des comités;
13. Liste de la correspondance;
14. Varia :
 - Analyse des besoins des comités subventionnés
 - Demande d'accès à l'information responsable Céline Avoine
 - Subvention Axa double vocation
 - Engagement de Sylvain Avoine
 - Enseigne électronique organismes publicité
 - Pompes
15. Acceptation des comptes;
16. Période des questions;
17. Levée de la séance;

239-12-2017

Lecture et adoption des procès-verbaux

Proposé par le conseiller Donald Toussaint, appuyé par le conseiller Gérald Melanson et résolu que les procès-verbaux du 13 et 28 novembre soient adoptés.

240-12-2017

Autorisation demande de soumission pour firme d'ingénieur préparation des plans et devis Avenue de l'Aqueduc et surveillance des travaux

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour une firme d'ingénieur pour la préparation des plans et devis de l'Avenue de l'Aqueduc et surveillance des travaux.

La date d'adoption du budget sera en janvier prochain et elle sera mise sur le site internet et affichée aux endroits prescrits soient l'Église et le Complexe Municipal.

241-12-2017

Adoption du budget 2018 de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Islet-Sud

Considérant que nous avons reçu le budget de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Islet-Sud indiquant des revenus de 287721.00 \$ et des dépenses de 287721.00 \$

Considérant que notre participation est au montant de 64027.55\$ et que les dates de versements sont les suivantes soient : le 9 janvier 2018, le 3 avril 2018, le 3 juillet 2018 et le 5 septembre 2018;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Gérald Melanson et résolu que nous adoptons le budget 2018 de la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de l'Islet-Sud indiquant des revenus de 287 721.00\$, des dépenses de 287 721.00 \$ et notre participation au montant de 64027.55 \$.

De confirmer que Madame Stéphanie Lizotte demeure la représentante de la Municipalité pour l'année 2018

242-12-2017

Adoption du projet de règlement 01-17 décrétant un emprunt et des dépenses de 400000.00\$ pour l'achat de camions pour la cueillette des déchets et de la récupération pour la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de l'Islet-Sud

Considérant que la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de l'Islet-Sud souhaite faire l'achat de camions pour la cueillette des déchets et de la récupération pour toutes les municipalités membres de la Régie;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Perpétue est membre de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de l'Islet-Sud;

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Perpétue est conscient de l'économie que cet achat peut apporter lors des préparations budgétaires;

Il est proposé par le conseiller Denis-Paul Ouellet, appuyé par le conseiller Donald Toussaint et résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement 01-17 décrétant un emprunt et des dépenses de 400000.00\$ pour l'achat de camions pour la cueillette des déchets et de la récupération pour la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de l'Islet-Sud.

243-12-2017 Répartition de la quote-part 2018 de la MRC L'Islet

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu d'approuver la répartition de la quote-part 2018 de la MRC L'Islet au montant de 148 461.00 \$.

244-12-2017 Renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de Harris

Proposé par le conseiller Donald Toussaint, appuyé par le conseiller Gérald Melanson et résolu de renouveler le contrat d'entretien de Harris pour nos logiciels pour l'année 2018 au montant de 10870.89\$.

245-12-2017 Renouvellement de l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2018

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par le conseiller Gérald Melanson et résolu de renouveler l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2018 au montant de 321.93 \$ incluant les taxes.

246-12-2017 Renouvellement de l'adhésion de l'ADMQ pour 2018

Proposé par le conseiller Guy Joncas appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu de renouveler l'adhésion de l'ADMQ pour l'année 2018.

247-12-2017 Offre de services professionnels pour consultations juridiques Morency société d'avocats pour l'année 2018

Proposé par le conseiller Donald Toussaint, appuyé par la conseillère Stéphanie Charland et résolu de mandater Me Philippe Asselin de Morency société d'avocats pour

consultations juridiques pour l'année 2018 au coût de 700.00\$ plus taxes.

248-12-2017

Participation transport activités parascolaires pour l'année 2017-2018

Proposé par le conseiller Gérald Melanson, appuyé par le conseiller Denis-Paul Ouellet et résolu de participer financièrement aux activités parascolaires pour l'année 2017-2018 au montant de 500.00\$.

249-12-2017

Participation financière à la Coopérative jeunesse de services du Sud de l'Islet pour l'année 2018

Proposé par le conseiller Donald Toussaint, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu de participer financièrement à la Coopérative jeunesse de services du Sud de l'Islet pour l'année 2018 pour un montant de 500.00\$

250-12-2017

Participation financière au Hockey des 8M

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu d'accorder un montant de 200.00\$ pour l'année 2017-2018 au Hockey des 8M.

251-12-2017

Commandite pour la Gang de Jo-Yeux pour le souper de financement pour le Relais pour la Vie 2018

Proposé par le conseiller Donald Toussaint, appuyé par le conseiller Denis-Paul Ouellet et résolu de commanditer la Gang de Jo-Yeux pour le souper de financement pour le Relais pour la Vie 2018 au montant de 75.00\$.

252-12-2017

Demande d'enlèvement des taxes de services lors d'une fermeture de logement ou de commerce

Proposé par le conseiller Donald Toussaint, appuyé par le conseiller Gérald Melanson et résolu que dorénavant les contribuables qui feront une demande pour l'enlèvement des taxes de services sur le compte de taxes de leur propriété devront aviser la municipalité 3 mois avant la fermeture officielle pour que le conseil puisse prendre une décision à ce sujet.

Concernant la demande du propriétaire du matricule 4713-68-7234 pour l'enlèvement des taxes de services pour la fermeture du logement, les membres du conseil demeure sur leur position initiale soit à compter du 1^{er} janvier 2018.

253-12-2017

Achat de 6 cartes pour le souper de l'ALPHIS

Proposé par le conseiller Gérald Melanson, appuyé par le conseiller Guy Joncas et résolu que le conseil prend 6 cartes pour le souper de l'ALPHIS qui aura lieu à la Salle du Centenaire le 9 décembre 2017 au coût de 18.00\$ par adulte.

254-12-2017 Paiement de l'entente intermunicipale en loisirs

Proposé par le conseiller Guy Joncas, appuyé par le conseiller Denis-Paul Ouellet et résolu de faire le paiement de l'entente intermunicipale en loisirs au montant de 2685.82\$

Les membres du conseil donnent leur compte rendu des comités.

VARIA :

255-12-2017 Analyse des besoins des comités subventionnés

Proposé par le conseiller Donald Toussaint, appuyé par le conseiller Gérald Melanson et résolu que le conseil analysera les besoins des comités subventionnés et ce, pour l'année 2018 et suivantes.

256-12-2017 Responsable de l'accès à l'information

Proposé par le conseiller Denis-Paul Ouellet, appuyé par la conseillère Stéphanie Lizotte et résolu que le responsable de l'accès à l'information soit dorénavant Madame Céline Avoine, maire.

257-12-2017 Subvention axe à double vocation

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Sainte-Perpétue, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

Attendu que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation.

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation de l'année en cours.

Environ 1 921 voyages de bois de sciage, ripe, résidus, écorce et copeaux de l'usine à la route 204, environ 612 voyages de billots de la route 204 à l'usine et environ 436 voyages de billots fond du Rang Lafontaine à l'usine dans le Rang Lafontaine sur 10.8 km.

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition du conseiller Guy Joncas, appuyé par le conseiller Pierre Harton, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Perpétue demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de 1.8 km.

258-12-2017

Engagement de Monsieur Sylvain Avoine comme chauffeur pour le déneigement

Proposé par le conseiller Pierre Harton, appuyé par le conseiller Donald Toussaint et résolu d'engager Monsieur Sylvain Avoine comme chauffeur pour le déneigement cet hiver pour une période de 17 semaines.

259-12-2017

Autorisation pour les organismes communautaires pour afficher leur publicité sur l'enseigne lumineuse

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Denis-Paul Ouellet et résolu d'autoriser les organismes communautaires à afficher leur publicité sur l'enseigne lumineuse.

260-12-2017

Acceptation des comptes :

Proposé par le conseiller Gérald Melanson, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que les comptes suivants soient et sont adoptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux des déboursés et JG	\$76895.97
Comptes fournisseurs et JG	\$51651.09

Classés en annexe

Marie-Claude Chouinard,d,g,

Les factures ont été vérifiées par Madame Céline Avoine et Monsieur Denis-Paul Ouellet

La période de questions débute à 19 :45 heures.

261-12-2017 Levée de la séance

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Denis-Paul Ouellet et résolu que la séance soit levée à 20 :08 heures.

Maire

Directrice générale

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétue

MRC de l'Islet

A une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue mardi le 12 décembre 2017 à 19 :00 heures au Complexe Municipal sont présents Madame Stéphanie Lizotte, Messieurs Pierre Harton, Donald Toussaint, Gérald Melanson, Denis-Paul Ouellet tous conseillers formant le quorum sous la présidence de Madame Céline Avoine, maire.

Le conseiller Guy Joncas est absent et nous a averti de son absence.

262-12-2017

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Donald Toussaint et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

263-12-2017

Retrait d'enfants au service de surveillance scolaire

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'entériner la résolution oubliée lors de la séance extraordinaire du 29 novembre dernier demandant l'envoi d'une lettre aux parents les avertissant du retrait de leurs deux enfants du service de surveillance scolaire pour une période de 2 semaines.

264-12-2017

Modifications de l'entente au service de surveillance scolaire

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de modifier l'entente du service de surveillance scolaire en ajoutant des règles de vie soient, les mêmes qu'à l'école. Une copie des règles de vie sera remise aux parents utilisateurs du service de surveillance et celle-ci seront appliquées à partir du 8 janvier 2018. Les parents devront signer le document après en avoir pris connaissance.

265-12-2017

Autorisation achat de 6 appareils respiratoires et bonbonnes pour l'année 2018

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que le conseil autorise l'achat de 6 appareils respiratoires et bonbonnes pour le service incendie pour l'année 2018.

266-12-2017

Administration des loisirs (OTJ)

Considérant que le comité des loisirs (OTJ) a rencontré le conseiller Guy Joncas nommé sur ce comité et mandater afin de leur offrir

deux choix pour la poursuite des activités au comité des loisirs (OTJ) et qui ont été pensés par le conseil municipal;

Considérant que les choix sont les suivants :

- 1- La Municipalité administre les loisirs ce qui comprend les assurances, l'entretien d'hiver et d'été, un comité des loisirs formé par la municipalité pour l'organisation des levées de fond, subvention et demande bien structurée.
- 2- Le comité des loisirs (OTJ) actuel veut rester comme cela à compter du 1^{er} janvier, il ne sera plus assuré par la municipalité, aucun entretien d'hiver et d'été et plus aucune subvention

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la solution 1 serait la meilleure pour le suivi des loisirs.

267-12-2017 Demande des pièces justificatives du comité des Loisirs (OTJ)

Considérant que la municipalité donne une subvention au comité des loisirs (OTJ) depuis mai 2015;

Considérant que le montant de subvention provient des taxes des contribuables pour le fonctionnement des loisirs;

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de demander toute les pièces justificatives qui commence avec les premiers états financiers du comité des loisirs(OTJ) et ce pour en faire l'analyse. Le conseil demande d'obtenir toutes les pièces d'ici une semaine.

268-12-2017 Annulation de l'entente avec le SPDI

Considérant que la municipalité de Sainte-Perpétue avait signé une entente avec le SPDI le 28 novembre 2002;

Considérant que les points inscrits à ladite entente ne correspondent plus aux attentes de la municipalité et ce, depuis plusieurs années;

Considérant que les montants octroyés par la municipalité de Sainte-Perpétue au SPDI proviennent des taxes des contribuables;

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Sainte-Perpétue annule l'entente signée le 28 novembre 2002. Qu'une analyse des besoins du parc industriel sera étudiée par le conseil municipal.

La période des questions débute à 19 :15 heures.

269-12-2017

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Denis-Paul Ouellet et résolu que la séance soit levée à 19 :45 heures.

Maire

Directrice générale

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Perpétue
MRC de l'Islet

A une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue jeudi le 21 décembre 2017 à 19 :00 heures au Complexe Municipal sont présents Madame Stéphanie Lizotte, Messieurs Pierre Harton, Donald Toussaint, Gérald Melanson, Denis-Paul Ouellet formant le quorum sous la présidence de Madame Céline Avoine, maire.

Le conseiller Guy Joncas est absent et nous a informé de son absence.

La séance porte exclusivement sur le budget de l'année 2018. 10 personnes étaient présentes.

Présentation du résumé du Budget 2018.

Avis de motion

est par la présente donné par la conseillère Stéphanie Lizotte qu'un règlement portant le numéro 01-2017 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière de 2018 et fixer les tarifs pour les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les vidanges et récupération sera présenté à une prochaine séance pour adoption.

270-12-2017

Projet de règlement d'adoption du budget 2018

Proposé par le conseiller Denis-Paul Ouellet, appuyé par le conseiller Gérald Melanson et résolu que le projet de règlement 01-2017

ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière de 2018 et fixer les tarifs pour les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les vidanges soit adopté.

PROJET

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétue

MRC de l'Islet

Règlement 01-2017

Ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière de 2018 et fixer les tarifs pour les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les vidanges et récupération

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 954, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une Municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires Municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en quatre (4) versements ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal autorise par le fait même le paiement des taxes de services en quatre (4) versements égaux, si le total du compte de taxe est égal ou supérieur à 300.00 \$ et dont le premier versement est exigé le 1er avril, le second versement est exigé le 1er juin, le troisième versement exigé le 1er août et le quatrième versement exigé le 1^{er} octobre 2018 ; le privilège du deuxième, troisième et du quatrième versement ne sera pas automatiquement annulé si le premier versement n'est pas acquitté à la date indiquée mais celui-ci portera intérêt seulement sur le versement qui n'est pas acquitté.

CONSIDERANT QUE

le conseil municipal de Sainte-Perpétue a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU'

un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance extraordinaire du 21 décembre ;

EN CONSEQUENCE,

il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu;

QUE

le règlement no. 01-2017 est et soit adopté et que le conseil ORDONNE ET STATUE par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs en regard du budget, des taxes et tarifs de compensation.

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale de 2018 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

Administration financière.....	496 268.\$
Sécurité publique.....	193 937.\$
Transport.....	.489 213.\$
Hygiène du milieu.....	491 751.\$
Urbanisme et mise en valeur du territoire.....	...51 691.\$
Logement social.....23 306.\$
Loisirs et culture.....	. 175 573.\$
Autres dépenses :	
Service à la dette :.....	29 194.\$
Dépenses immobilisations.....	143 300.\$
Remb. Capital	126 300.\$
Total autres dépenses <u>298 794\$</u>
TOTAL DES DEPENSES.....	. 2 220 533\$

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes :

Recettes de source locale.....	1 237 156.\$
Paiement tenant lieu de taxe	169 333.\$
Autres services rendus	50 005.\$

Autres recettes de source locale.....	131 836.\$
Péréquation.....	..468 667.\$
Compensation transitoire.....	...102 486.\$
Subvention Taxes d'accise	\$
Subvention matières résiduelles et collecte sélective ...	57 500.\$
Transfert conditionnel	3 550.\$
Affectation surplus <u>0.00\$</u>
TOTAL DES RECETTES2 220 533.\$

ARTICLE 3

Les taux de taxe et de tarif énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2018.

ARTICLE 4

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.92/100 \$ d'évaluation pour l'année 2018 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et s'applique pour toutes les unités d'évaluation portées au rôle en zone blanche et en zone agricole, représentant un montant de 0.63/100 \$ d'évaluation pour la taxe foncière générale et un montant de .10/100 \$ d'évaluation pour le service de police, de .18/100\$ d'évaluation pour le transfert du réseau routier, de .01/100\$ d'évaluation pour l'eau potable.

ARTICLE 5

Les tarifs de compensation "Aqueduc et égout" sont fixés à :

	<u>Aqueduc</u>	<u>Égout</u>	<u>Total</u>
Logement	188.00\$	104.00\$	292.00\$
Commerce	188.00\$	104.00\$	292.00\$

Autres taux de 292.00 \$ à 2606.00 \$ aqueduc et égout selon les modalités du (des) règlement(s) dûment en vigueur.

ARTICLE 6

Le tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des déchets est fixé à:

Logement 130.00 \$

Commerce 130.00 \$ à 1040.00 \$

Chalet 70.00 \$

ARTICLE 7

Le tarif par « bâtiment isolé » ou « résidence isolée », pour la vidange des boues des installations septiques sera de 118.00\$ pour une occupation permanente et de 59.00\$ pour une occupation saisonnière.

ARTICLE 8

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 12% pour l'exercice financier 2018.

ARTICLE 9

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté à la séance du _____.

Maire

Directrice générale

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Donald Toussaint que le règlement no 02-2017 relatif à l'imposition du tarif pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et de la récupération sera présenté à une prochaine séance pour adoption.

271-12-2017 Projet de règlement relatif à l'imposition d'un nouveau tarif pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et de la récupération

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Pierre Harton et résolu que le projet de règlement 02-2017 relatif à l'imposition du tarif pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et de la récupération soit adopté.

PROJET

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Perpétue

MRC de l'Islet

Règlement no 02-2017

Relatif à l'imposition du
tarif pour la collecte et
le traitement des ordures
ménagères et de la
récupération

Considérant que le conseil municipal peut selon l'article 547,
alinéa b déterminer un tarif de compensation pour défrayer le coût de la collecte,
le traitement des ordures ménagères et de la récupération;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été
donné à la séance du 21 décembre 2017;

Pour ces motifs, il est proposé par _____, appuyé par _____ que le présent règlement soit et est adopté, qu'il porte le numéro 02-2017, et qu'il soit et y est décrété ce qui suit :

-1-

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

-2-

Coût du service :

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, pour pourvoir aux dépenses occasionnées par la collecte, le traitement des ordures ménagères et de la récupération un tarif spécial comme suit :

- | | |
|---|----------|
| a) Pour toute unité résidentielle familiale | 130.00\$ |
| (Si un immeuble comprend deux ou plusieurs logements, chaque logement est considéré comme unité familiale résidentielle et en conséquence, les tarifs mentionnés au présent paragraphe s'appliquent pour chaque unité de logement). | |
| b) Pour toute unité résidentielle familiale avec garderie | 190.00\$ |
| c) Pour tout chalet | 70.00\$ |
| d) Pour toute pisciculture | 70.00\$ |
| e) Pour tout atelier d'usinage, garage petits moteurs, entrepôt de Matériaux de meubles, déneigement, plan d'huile et essence, transporteur sans logement | 130.00\$ |
| f) Pour tout électricien, contracteur, plombier sans logement..... | 130.00\$ |

- g) Pour tout plombier, contracteur avec logement..... .. 260.00\$
- h) Pour tout salon de coiffure et esthétique avec logement..... .260.00\$
- i) Pour toute maison d'accueil de type familiale ou personnes âgées
Avec logement260.00\$
- j) Pour tout laitier, bijouterie, friperie, notaire avec logement... .260.00\$
- k) Pour toute boutique de vêtement sans logement..... ...130.00\$
- l) Pour tout centre de plein air, bureau de poste sans logement....130.00\$
- m) Pour tout casse-croûte annuel et salle de divertissement sans
Logement..... 260.00\$
- n) Pour tout dépanneur, équipement érablière, pharmacie, comptoir
Communautaire, salon funéraire sans logement260.00\$
- o) Pour tout magasin de variétés avec logement390.00\$
- p) Pour tout garage de réparation et location260.00\$
- q) Pour tout magasin – accomodation avec logement 520.00\$
- r) Pour toute industrie de bois390.00\$
- s) Pour toute salle de divertissement avec logement390.00\$
- t) Pour tout hôtel avec logement650.00\$
- u) Pour toute SAQ sans logement 650.00\$
- v) Pour tout magasin-épicerie-quincaillerie avec logement 1040.00\$
- w) Pour tout magasin de vente et fabrication de meubles sans
Logement910.00\$

Le tarif dans tous les cas sera recouvré du propriétaire de l'immeuble dans lequel se trouve le logement ou l'unité d'habitation ou la place d'affaires ou le commerce pour lesquels le service des vidanges est fourni.

-3-

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Fait et adopté à la séance du _____.

Maire

Directrice-générale

La période de questions débute à 19 :19 heures.

272-12-2017 Levée de la séance

Proposé par la conseillère Stéphanie Lizotte, appuyé par le conseiller Denis-Paul Ouellet et résolu que la séance soit levée à 19 :25 heures.

Maire

Directrice générale